

Égout sanitaire secteur Est

Que dois-je faire avec mon installation septique ?

Fosse septique

Les options disponibles pour la fosse septique sont les suivantes:

- La faire retirer du sol par un entrepreneur;
- La casser en morceau de moins 30 centimètres et l'enterrer (excepté si la fosse est en plastique);
- La conserver sur le terrain et la faire remplir d'un matériau inerte (gravier, sable, terre, etc.)

Dans tous les cas, il faudra la faire vidanger préalablement.

Si vous faites retirer votre fosse septique, vous devrez en disposer à la Régie régionale des Matières résiduelles de Portneuf (RRMRP). Les frais d'enfouissement seront applicables par la RRMRP.

Caisson Écoflo ou Bionest

Si le caisson est en plastique ou en fibres de verre, vous avez les 2 options suivantes:

- Le faire retirer du sol par un entrepreneur;
- Retirer les équipements à l'intérieur du caisson et le remplir d'un matériau inerte (gravier, sable, terre, etc.)

Si votre caisson est en béton, vous avez les 3 options suivantes:

- Le faire retirer du sol par un entrepreneur;
- Retirer les équipements à l'intérieur du caisson, le casser en morceau de moins de 30 centimètres et l'enterrer
- Retirer les équipements à l'intérieur du caisson et le remplir d'un matériau inerte (gravier, sable, terre, etc.)

Si vous faites retirer le caisson du sol, vous devrez en disposer à la Régie régionale des Matières résiduelles de Portneuf (RRMRP). Les frais d'enfouissement seront applicables à la RRMRP.

Champ d'épuration

Le champ d'épuration pourra être laissé en place ou être retiré.

Si vous faites retirer le champ d'épuration du sol, vous devrez en disposer à la Régie régionale des Matières résiduelles de Portneuf (RRMRP). Les frais d'enfouissement seront applicables par la RRMRP.